

Lignes directrices sur la présentation de projets

CONCOURS LE BEAU SAUVETAGE

Dans le concours LE BEAU SAUVETAGE, des groupes se disputent les votes du public pour gagner des prix monétaires en faveur d'un projet qui protégera, adaptera, renouvellera ou améliorera un lieu historique pour l'avenir, et qui en même temps nous inspirera tous.

Le vote au concours LE BEAU SAUVETAGE démarre le 31 mars 2025 et prend fin le 17 avril 2025.

ADMISSIBILITÉ DES GROUPES DE PROJET

1. Chaque projet doit être soumis par un **groupe de projet principal** qui est un organisme sans but lucratif, un organisme de bienfaisance enregistré ou une organisation culturelle autochtone.
2. Le groupe de projet principal doit être propriétaire du lieu historique visé, ou avoir conclu avec le propriétaire du lieu ou autre autorité compétente un accord écrit lui conférant la responsabilité et le pouvoir d'entreprendre le projet proposé.

Veillez noter que chaque groupe de projet principal doit fournir une lettre d'appui d'une organisation reconnue – comme une organisation d'amélioration du centre-ville, une ONG du domaine du patrimoine, un organisme de services local, un conseil de bande ou une administration municipale – confirmant la viabilité du groupe de projet principal et appuyant le projet.

ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

1. Les types de projet suivants sont admissibles :
 - a. Projets qui protégeront, adapteront, renouvelleront ou amélioreront un lieu historique
 - b. Projets qui rapprocheront la collectivité et les visiteurs de l'histoire, du patrimoine et de la diversité culturelle d'un lieu historique

Un « lieu historique » est tout endroit qui revêt une valeur culturelle ou historique pour la communauté. Une désignation patrimoniale officielle n'est pas exigée pour LE BEAU SAUVETAGE.

2. Les projets qui visent à protéger, adapter, renouveler ou améliorer un lieu historique devront respecter le caractère patrimonial du lieu. Voir à ce sujet les [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada](#).
3. Les projets doivent se dérouler au Canada.
4. Pour le gagnant, le groupe de projet doit être en mesure de démontrer des progrès dans son projet dans les six mois suivant la réception des 50 000 \$, et de présenter son projet et les progrès réalisés à la Conférence de la Fiducie nationale à Halifax en octobre 2025. (Un nombre limité de bourses de conférence sont possibles pour limiter les coûts des présentateurs.)

SÉLECTION DES PROJETS DU CONCOURS

Les propositions soumises au concours LE BEAU SAUVETAGE seront évaluées selon les critères suivants :

1. La capacité du groupe de projet principal de mobiliser sa communauté (p. ex., expérience manifeste, ou solide plan d'action, présence dans les médias sociaux et enthousiasme)
2. La capacité du groupe de projet principal de mener le projet à bien (p. ex., succès précédents, compétences de l'équipe, partenaires)
3. Les retombées potentielles du projet de BEAU SAUVETAGE sur les plans social, économique et culturel au profit de la communauté
4. La mesure dans laquelle le projet de BEAU SAUVETAGE favorise la protection et la promotion des valeurs patrimoniales du lieu en cause
5. La mesure dans laquelle le projet de BEAU SAUVETAGE s'inscrit dans les buts clés suivants :
 - Réduire l'impact environnemental et lutter contre le changement climatique
 - Promouvoir l'inclusion et travailler en collaboration avec des communautés diverses
 - Répondre à des besoins de la communauté, par exemple en matière de logement abordable ou de mobilisation des jeunes
 - Toucher un public élargi sur les plans de l'accès, des expériences, de l'éducation ou de l'inspiration
 - Promouvoir la restauration de biens du patrimoine et les métiers traditionnels

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

- Tous les projets de BEAU SAUVETAGE doivent être soumis **au plus tard le 24 janvier à 14 h, heure du Pacifique**.
- Les projets seront choisis en vue de participer au concours en fonction de leur admissibilité et de l'évaluation de leur proposition selon les critères indiqués plus haut. La Fiducie nationale se réserve le droit d'écarter des projets et des groupes de projet à la lumière de cette évaluation.
- Au plus, 10 à 12 projets seront sélectionnés pour participer au concours LE BEAU SAUVETAGE.
- Les groupes de projet retenus pour le concours LE BEAU SAUVETAGE en seront informés le 13 février 2025, et une annonce publique sera faite en mars.

Après que les groupes de projet auront été informés et avant le début du concours :

- La Fiducie nationale organisera un webinaire pour les groupes de projet du concours, pour donner des conseils sur le concours et répondre aux questions sur le concours.
- Le groupe de projet pourra mettre à jour sa page de projet dans www.LeBeauSauvetage.ca et y ajouter du texte, des photos et des vidéos.
- Nous demandons que tous les projets retenus attendent l'annonce officielle avant de publier de l'information au sujet du concours.

Voir les renseignements supplémentaires sur le concours LE BEAU SAUVETAGE dans les *Règles et règlements*.